

**LE SNCA S'ENGAGE POUR UN  
VERITABLE DIALOGUE SOCIAL,  
UNE RÉVISION TOTALE DU STATUT  
DES AGENTS DE CHAMBRES DE  
METIERS ET DE L'ARTISANAT**

**LE SNCA VEUT UN VERITABLE  
DIALOGUE SOCIAL**

Pour appuyer cette revendication ,  
il a envoyé au Président de  
l'Assemblée Permanente des Chambres  
de Métiers et de l'Artisanat, une  
lettre ouverte.

il a également informé la  
Commission Paritaire Nationale et  
le Ministère de tutelle de son  
retrait des groupes de travail  
prévus d'ici au mois de juillet.

---

***“Le dialogue social, selon l’organisation internationale du travail, inclut toutes formes de négociation, de consultation ou simplement d’échange d’informations entre représentants des employeurs et des travailleurs sur des questions d’intérêt commun liées à la politique économique et sociale.”***

Pour le SNCA-CGT, il s’agit bien évidemment de réunir avant tout les conditions favorables à un réel dialogue entre direction et salariés en plaçant les femmes et les hommes au cœur des préoccupations.

Durant la campagne des dernières élections, le SNCA-CGT a adressé plusieurs lettres ouvertes aux candidats à la présidence de l’APCMA.

Le syndicat des CMA faisait part, dans celles-ci, de ses revendications, de ses propositions et des travaux à engager prioritairement pour améliorer les conditions de travail des agents du réseau et pour se mettre en conformité avec la loi.

Sa principale revendication était la refonte complète du statut du personnel des Chambres de Métiers et de l’Artisanat qui n’est pas en phase avec le paysage économique actuel, ni avec les lois.

Le SNCA-CGT n’était pas signataire de ce statut en 2009. Celui-ci étant, pour notre organisation, un outil de régression et non de progrès social.

Lors de son discours à la présidence de l’APCMA du 13 décembre 2016, le Président STALTER avait affirmé :

*“j’ouvrirai très rapidement le chantier du statut du personnel des CMA »; « La question des rémunérations devra forcément être abordée sous différents aspects y compris sous celui de la valeur du point, bloquée depuis 7 ans*

*maintenant”.*

## **Aujourd’hui, un an et demi après, où en est-on?**

Depuis novembre 2017, les CPN 56 s’enchainent et les groupes de travail se mettent en place. Pourtant, à aucun moment n’a été proposé un véritable travail de révision de fond du statut.

Quant à la question de la valeur du point, on peut affirmer, aujourd’hui et pour longtemps, qu’aucune revalorisation ne sera accordée.

Les agents de CMA n’ont plus rien à attendre d’un statut qui n’est modifié, qu’au seul avantage des employeurs.

Le SNCA-CGT se refuse de “bricoler”, plus longtemps ce statut à coup d’articles additionnels et d’annexes “rustines”.

**Les agents du réseau méritent d’avoir un statut du personnel digne de ce nom !**

Si une véritable refonte de ce statut mal écrit et inadapté n’était pas très vite planifiée, le SNCA pourrait bien envisager de demander l’intégration des personnels au statut de la fonction publique par exemple

[Télécharger la lettre ouverte](#)

---

# APPRENTISSAGE ET FORMATION : PREPARER L'AVENIR... MAIS AVEC QUI ?


Dans sa nouvelle lettre hebdomadaire du 13 avril, le Président STALTER se targue, très vaguement, de défendre l'apprentissage et de s'abstenir sur le texte du 10 avril, lors de la consultation organisée par le CNEP0F (CONSEIL NATIONAL DE L'EMPLOI DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE).

la lettre [ici](#)

---



**Lettre hebdomadaire**  
13 avril 2018



**Préparer l'avenir ensemble**

Le rythme des réformes impactant notre réseau s'accroît. Sur la réforme de l'apprentissage, certes le rôle des CFA est renforcé, mais nous ne pouvons nous satisfaire des dispositions prévues dans le projet de loi présenté par le ministre du Travail. C'est ce que j'ai défendu dans mes échanges avec Muriel Pénicaud et son cabinet. Par ailleurs, c'est la raison pour laquelle l'APCMA s'est abstenue lors de la consultation organisée par le CNEFOP sur le texte le 10 avril, comme plusieurs autres membres de cette instance nationale.

Nous avons déjà prouvé au gouvernement que notre vision est pertinente, et certaines de nos propositions du livre blanc ont été prises en compte, comme notamment la médiation entre les employeurs et les CFA, la préparation à l'apprentissage, la simplification du cadre juridique du contrat, l'affichage des taux de performance des CFA... C'est la preuve que nous savons aussi convaincre les décideurs du bon sens de notre action.

Nous devons poursuivre nos efforts de pédagogie et de conviction auprès du Gouvernement et des parlementaires et être vigilants pour continuer à promouvoir notre vision commune de la formation et de l'accompagnement des artisans.

Bernard Stalter  
Président de l'APCMA

Mais que renferme donc ce fameux texte ?

Faut-il se satisfaire que certaines des propositions faites par l'APCMA soient prises en compte ?

Et que veut dire, réellement, prises en compte, dans ce contexte ?

Qu'en est-il de l'avenir des salariés des CFA et CMA ?

Que vont devenir nos métiers ?

Que vous devenir les enseignants, les administratifs, les cadres, bref l'ensemble des salariés de notre réseau ?

Dans un contexte déjà difficile pour nous tous, où les conditions de travail se détériorent, où le pouvoir d'achat diminue inlassablement, nous avons besoin de faits concrets, afin de pouvoir nous battre, pour défendre les intérêts de TOUS.

Messieurs des hautes instances, arrêtez de souffler le chaud, puis le froid. Nous devons savoir, nous avons le droit de savoir, ce que va devenir l'apprentissage, la formation professionnelle, les CFE RM, le SPI.

Ces changements nous concernent, nous les acteurs du réseau.

Vous n'avez pas le droit, Monsieur STALTER, de dire que vous vous préoccupez de l'avenir des Chambres de Métiers et des CFA sans prendre en compte l'avenir de ceux qui le font vivre au quotidien : les agents du réseau.

**Plus que jamais, replaçons l'humain au cœur des entreprises !**

---

**Dans les CMA,  
l'intersyndicale CGT, CFDT,  
CGC et FO, s'adresse aux  
employeurs et au ministère**

**Déclaration liminaire de  
l'intersyndicale des CMA,  
SNCA-CGT, CFDT, CGC, FO.**

**Commission Paritaire  
Nationale du 29 mars 2018**

---

Les différentes mesures des réformes de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, ainsi que le projet de loi PACTE, pourraient avoir des répercussions désastreuses pour le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et ses personnels.

Nos organisations syndicales s'inquiètent, notamment, pour l'avenir des agents des services CFE/RM. Dans sa première présentation, le projet du Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises propose «d'assouplir les

obligations pour les entrepreneurs créateurs d'entreprises », « de rendre les démarches administratives pour la création 100% accessibles en ligne », « d'instaurer la gratuité des prestations d'assistance aux formalités » et « de créer un guichet unique de publicité des informations relatives aux entreprises ».

Aussi, certains points du projet font craindre le pire comme notamment les intentions de suppression du stage préalable à l'installation (SPI) et la fusion des services CFE/RM entre chambres consulaires.

Il apparaît maintenant certain que les CMA et les CCI seront contraintes de rationaliser leurs dépenses en renforçant les mutualisations de leurs services, voire en les fusionnant.

Concernant la réforme de l'Apprentissage, le réseau des CMA a montré sa volonté de s'inscrire dans l'action des modifications que l'État souhaite porter.

Le projet de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), présenté en février dernier et qui sera débattu au Parlement, propose, dans son article 20, de "doter l'ensemble des CFA de personnalité morale et autonome." Ainsi donc, les CFA sous statut Chambres de Métiers pourraient évoluer vers un cadre juridique et fiscal spécifique avec pour conséquence un transfert vers un statut de droit privé ou territorial. Dans ce schéma-là, quel sera l'avenir des personnels et de leurs conditions de travail ?

Même si des aménagements et des améliorations doivent être effectués, les mesures annoncées auront inévitablement des répercussions sur les personnels. Et chacun pourra alors mesurer l'impact humain que cela devrait avoir dans nos établissements.

**L'APCMA et le Ministère ne peuvent pas ignorer les conséquences sur les personnels et l'emploi.**

Dans ce contexte, l'intersyndicale des CMA, très inquiète pour la pérennité du réseau des Chambres de Métiers s'opposera à toute décision de suppressions d'emplois, qui pourraient résulter d'une volonté de réduire massivement la masse salariale des CMA.

Nous demandons ainsi, que, sur toutes ces questions, les agents des Chambres de Métiers soient régulièrement informés des intentions de l'APCMA et du Ministre de tutelle.

[Télécharger la déclaration liminaire](#)

---

## **REFLEXIONS POUR LE MAINTIEN D'UN SERVICE PUBLIC ET D'UNE PÉDAGOGIE DE QUALITÉ**

Les différentes mesures de la réforme de la formation professionnelle, de l'apprentissage et du projet de loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) pourraient avoir des répercussions désastreuses pour le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et son



personnel. Dans les semaines à venir les parlementaires vont débattre autour des projets de ces futures lois. C'est dans ce contexte que le SNCA-CGT, très inquiet sur la pérennité du réseau des chambres de métiers, les emplois et les conditions de travail, a décidé d'alerter les députés (ées) sur ces questions. Le SNCA-CGT a donc préparé un "mémo" à l'attention des parlementaires.

**Voici le contenu de ce mémo :**

Mesdames et Messieurs les député(e)s,

Dans quelques semaines, vous débattrez sur la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) et sur la réforme de l'Apprentissage en France.

Afin de préparer l'opinion publique et les acteurs concernés, Edouard PHILIPPE et les Ministres du Travail, de l'Education Nationale, ainsi que de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ont présenté à la presse le 9 février dernier les différents axes de ces projets de lois :

Le SNCA-CGT a pris connaissance du dossier de presse pour connaître les grandes orientations voulues par le Gouvernement en matière d'Apprentissage.

Le SNCA-CGT a également parcouru le projet de la loi PACTE qui ambitionne de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer et de créer des emplois.

Si nous ne contestons aucunement la nécessité de mieux encadrer les dépenses publiques et le besoin d'ouvrir à de nouveaux publics les formations par alternance, nous nous inquiétons des répercussions que pourraient avoir, à court comme à long termes, ces lois sur :

- La pérennité des emplois des actuels Centres de Formalités des Entreprises/ Répertoires des Métiers (CFE- RM) des Chambres de Métiers et de l'Artisanat,
- L'avenir des personnels actuels des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) gérés par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat,
- Le devenir statutaire des actuels CFA,
- La professionnalisation à outrance des futures formations au détriment des formations initiales et de l'éducation à la citoyenneté,
- La privatisation des formations par les branches professionnelles et le risque de voir disparaître des formations marginales par le nombre d'apprentis formés,
- La place des Régions qui sont des partenaires essentiels dans la formation citoyenne des apprentis.

Le SNCA-CGT vous adresse aujourd'hui ce "memo" (destiné à recenser les éventuelles conséquences de ces futures lois sur les personnels d'une part, et sur les futurs apprentis d'autre part) afin de vous permettre de débattre en toute connaissance de causes.

Le SNCA-CGT vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à ce document et reste à votre disposition pour tous

renseignements complémentaires.

## **1/ Préserver les emplois menacés par la LOI PACTE**

Le projet de loi PACTE prévoit entre autres de « *rendre 100% des démarches administratives pour la création d'entreprise accessibles en ligne en 30 minutes pour un coût limité* ». Cette proposition est accompagnée d'un point précis : « **instaurer la gratuité des prestations d'assistance aux formalités** ». Sous couvert de « **modernisation des Centres de formalités des Entreprises** », on va en fait les faire disparaître.

**“La création d'un registre unique de publicité des informations relatives aux entreprises”** sous-entend la fusion des différents répertoires ou registres des CMA avec ceux des CCI. Si, sur ce point précis, des aménagements sont souhaitables, nous pouvons craindre que les objectifs gouvernementaux ne soient pas tout à fait les nôtres. **Quel avenir pour nos services RM au sein des Chambres de Métiers et de l'Artisanat?**

Le Gouvernement souhaite « **assouplir les obligations pour les entrepreneurs créateurs d'entreprise** ». Ici, il est proposé de « **ne plus faire du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) une condition préalable systématique à la création d'une entreprise artisanale** ». L'idée des législateurs, depuis les années 80, avait pourtant été de donner aux futurs chefs d'entreprise une information sur les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et de gestion avant de se lancer à leur compte. Pour les CMA, les SPI sont certes une charge de travail pour leurs services Economiques, mais aussi et surtout

une ressource non négligeable.

Ainsi, certains points du projet PACTE font craindre le pire, comme notamment, le projet de disparition du SPI et la fusion des services CFE/RM entre chambres consulaires. **Les mesures annoncées auront un impact sur l'avenir des CMA et de leurs personnels. Et chacun pourra alors mesurer les répercussions humaines dans nos établissements.**

## **2/ Maintenir notre mission de service public**

Également inquiétante, **la transformation des CFA en personnalités morales** qui aura pour conséquence de modifier le cadre juridique et fiscal de nos établissements. Quid de l'actuel statut ? **Qui, désormais, assurera l'équilibre budgétaire d'un établissement en déficit si les régions ne comblent plus cette part déficitaire qui nous permettait jusque-là de poursuivre nos missions de service public ?** Quel avenir pour les personnels actuellement sous contrats dits « convention » ? La transformation des actuels CFA gérés par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat en CFA associatifs **aura pour conséquence la précarisation des personnels et la dégradation des conditions de travail** : temps de préparation diminué, temps de face à face pédagogique augmenté, etc...

## **3/ Eviter la privatisation des**

## formations

Autre source d'inquiétude à nos yeux, la volonté du Gouvernement de confier aux branches professionnelles la politique de l'alternance. La formation initiale est une mission essentielle de l'Etat en termes d'éducation. En confiant cette mission aux branches professionnelles, **l'Etat prend le risque d'une privatisation des formations initiales.**

Ainsi, nous y voyons un risque d'une annexion des Centres de Formations d'Apprentis (CFA) qui devront adapter leur formation en fonction de la demande, ce qui induit **une disparition de certaines formations et une spécification des territoires.** Quant aux formations à faibles effectifs ou déficitaires, **la logique économique l'emportera sur la logique éducative** et sur le projet professionnel du jeune qui se verra orienté vers une autre filière conforme aux orientations des branches.

## 4/ S'interroger sur la pertinence de labelliser les CFA

Nous tenons également à alerter sur le danger que représenterait **le paiement du centre de formation au contrat-apprenti**, ainsi que sur **la labellisation des CFA.** En liant les deux et en privilégiant le Contrôle en Cours de Formation (CCF) à l'examen final, le Gouvernement va instaurer une concurrence sévère entre les différents organismes de formation, **ce qui pourra, à terme, déboucher sur des pratiques perverses** : refus systématique de rompre un contrat pour assurer la pérennité financière, notes gonflées pour maintenir un haut niveau de performance de l'établissement et, au final, une généralisation de l'obtention du diplôme ou du titre. Nous

assisterons, à coup sûr, à une **marchandisation de la formation** et les personnels risqueraient d'être soumis à un besoin de résultats. **Enfin, est-ce l'intérêt des jeunes qui prévaudra ou l'intérêt des établissements ?**

## **5/ Préserver l'avenir des centres de formations multi-branches**

La loi Apprentissage prévoit de confier le financement des Centres de Formations d'Apprentis aux branches professionnelles. Si pour de nombreux CFA, qui dépendent d'une seule branche professionnelle comme les CFA de la Coiffure, de l'Électricité ou du Bâtiment, cette modification va peut-être simplifier les budgets, **qu'en sera-t-il des CFA multi-branches** dont le budget dépend parfois de plus de 30 branches professionnelles (comme l'URMA-CIFAM)? **N'y aura-t-il pas, dans ce cas, un risque de voir disparaître des formations aux coûts déficitaires ?** Le catalogue des formations proposées ne risque-t-il pas de se réduire comme peau de chagrin pour faciliter la constitution des budgets ?

## **6/ Eviter de trop professionnaliser les formations initiales**

Nous insistons sur l'importance de maintenir les formations initiales de type CAP et Baccalauréats professionnels. **Ces diplômes permettent d'allier formation professionnelle et formation citoyenne** par le maintien des enseignements en Français, Histoire-géographie, Enseignement Moral et Civique,

Prévention de la santé et de l'environnement, Mathématiques, Langues vivantes,...

**Elles contribuent à former des jeunes qui sont parfois éloignés des questions citoyennes et qui n'ont plus que ces formations pour en prendre conscience, à l'aube de leur vie d'adulte.** S'il est une évidence que l'Apprentissage pourra se développer en intégrant des jeunes pour l'instant éloignés des formations par alternance, il n'en demeure pas moins, que les publics actuellement inscrits dans les CFA en formation CAP ou Baccalauréats professionnels **sont des publics souvent en difficulté et qui ne maîtrisent pas les pré-requis nécessaires à une insertion correcte dans la société** : savoir lire et écrire correctement, connaître ses racines et son histoire, comprendre en ayant son libre-arbitre les informations distillées par les médias, gérer un budget, choisir et voter en toute autonomie.

**En confiant l'écriture des référentiels aux branches professionnelles, ne risquons-nous pas de voir les formations traditionnelles se raréfier au profit des contrats de professionnalisation, de type CQP, formations souvent privilégiées par les entreprises ?** Si nous convenons de l'intérêt des entreprises pour ces formations, nous maintenons l'idée qu'il serait dangereux de professionnaliser les formations initiales et notamment le CAP.

## **7/ Maintenir les partenariats avec les Régions pour la formation à la citoyenneté**

Nous tenons également à souligner le rôle important des Régions dans la formation citoyenne des jeunes apprentis **par**

la mise en place d'actions spécifiques comme les Programmes Educatifs Régionaux ou les financements de séjours à l'étranger qui sortent d'un cadre purement professionnel, mais qui sont extrêmement importants dans la formation des jeunes apprentis. En éloignant les Régions des référentiels, n'y a-t-il pas matière à imaginer la disparition pure et simple de ces actions qui désormais ne concerneraient que les lycées généraux ?

## **8/ Préserver la richesse pédagogique des Centres de Formations pour Apprentis**

Très souvent confrontés à des publics en grandes difficultés, contraints de réussir à amener les jeunes apprentis aux mêmes résultats que les Lycées Professionnels en deux fois moins de temps, les enseignants des Centres de Formation d'apprentis ont développé des techniques pédagogiques qui **permettent aux CFA d'avoir les mêmes résultats que les établissements "classiques"**. Séquences individualisées, utilisation des Techniques de Communication, mise en place des classes inversées, création de projets pluridisciplinaires : la pédagogie exercée dans les CFA est multiple. Une trop grande professionnalisation des parcours, une simplification des contenus et une homogénéisation des séquences **risqueraient, à terme, de mettre en péril la richesse pédagogique des CFA, qui ne cessent d'innover pour permettre aux apprentis d'apprendre leur métier, tout en bénéficiant d'une formation générale qui leur permettra d'exercer leur citoyenneté.**



## **9/ Ne pas précariser davantage les personnels des Chambres de Métiers et de l'Artisanat**

Si l'Apprentissage est aussi prisé par l'ensemble des acteurs économiques du pays, fort de ses taux de réussite aux examens et d'intégration sur le marché de l'emploi, **il le doit aux savoir-faire et aux compétences de tous les personnels qui œuvrent pour la réussite des apprentis : administratifs et enseignants.**

Pour autant, malgré l'excellence de la formation dispensée et le suivi des jeunes, la situation de ces personnels est de plus en plus précaire. **Depuis huit ans, la valeur du point d'indice est gelée et le pouvoir d'achat des personnels a considérablement baissé.** Là où le SMIC a connu un accroissement de 35.74% ces quinze dernières années, la valeur du point d'indice des personnels des Chambres de Métiers n'a pas dépassé les 9%.

Tout imparfait soit-il, les personnels de Chambres de Métiers sont encadrés par un statut national que seules les Commissions Paritaires 56 et 52 sont à même de modifier.

Si la loi sur l'Apprentissage modifie le statut des Centres de Formations d'Apprentis et les transforme en CFA associatifs, **sous quel statut se trouveront désormais les personnels des Chambres de Métiers ?** Le statut unique pour tous les personnels sera-t-il maintenu ? Ou risquons-nous de voir se multiplier des contrats différents d'un centre à un autre, au risque de précariser davantage des professions qui, pourtant, donnent satisfaction à tous les acteurs de l'alternance en France.

Mars 2018

[Télécharger le mémo](#)

[Télécharger le projet de loi apprentissage](#)

---

**CHAMBRES DE MÉTIERS : TOUT VA  
TRES BIEN MADAME LA MARQUISE  
!**

**“TOUT VA TRES BIEN MADAME LA  
MARQUISE”**

---

**L'APCMA en ce moment, c'est un peu**

**l'orchestre du TITANIC... Pendant que nous sombrons, la musique continue. Et cet orchestre nous joue le célèbre morceau : "Tout va très bien Madame la Marquise". Car si l'on en croit la communication de la direction de l'APCMA, tout est sous contrôle...**

Alors que de toutes parts notre réseau est attaqué, que le Gouvernement s'apprête à le désosser et à déposer sa dépouille sur l'autel de la rigueur libérale, le sémillant Président de l'APCMA, en privé ou face aux partenaires sociaux que nous sommes, s'indigne contre cette politique, assure qu'il oeuvre au maintien du réseau tel qu'il est, nous garantit son appui et son soutien, bref, se pose en héraut du maintien du service public aux artisans.

On en sortirait presque un « Kleenex » pour éponger une larme d'émotion si nos deux mains n'étaient pas occupées à applaudir ce vaillant défenseur du bien public.

Mais à y regarder de plus près, ses actes sont-ils en rapport avec ses émouvantes déclarations ?

Il semble bien que non.

Monsieur STALTER multiplie les déclarations d'allégeance aux réformes voulues par Emmanuel MACRON et le Gouvernement. Avec un zèle tout à fait remarquable. Jugez plutôt, voici ce qu'il dit dans sa dernière lettre de l'APCMA :

*« Nous sommes en effet en capacité d'apporter des réponses innovantes pour répondre aux défis des réformes gouvernementales et contribuer ainsi à la relance économique nationale. »*

Saluons l'exercice d'équilibriste du Président STALTER qui doit à la fois, rassurer les artisans sur le maintien des missions, endormir les Organisations Syndicales pour juguler la colère sociale et manifester au Gouvernement son soutien à sa politique. Belle performance de jonglerie !

Allons, Monsieur STALTER, vous savez bien que cette réforme signera l'acte de décès du réseau des CMA, qu'elle privera les artisans d'une structure de service public de proximité, qu'elle livrera aux appétits des Organisations Patronales la formation des apprentis pour en faire un outil à leur seul profit, qu'elle supprimera la fonction régaliennne essentielle des CMA, l'immatriculation, qu'elle sera la cause d'une grande casse sociale, qu'elle provoquera encore un peu plus le malheur des agents.

Comme le disait Émile de GIRARDIN : ***“la servilité est au dévouement ce que l'hypocrisie est à la vertu.”***

Alors assez d'hypocrisie Monsieur STALTER !

**Soit vous vous opposez frontalement à ces réformes, soit vous les accompagnez et dans ce cas au bout du compte, vous n'êtes que l'exécuteur des basses oeuvres de ce gouvernement.**

---

## **DIALOGUE SOCIAL DANS LES CMA : DU PATERNALISME AU CYNISME**

**Le Président STALTER nous avait habitué à un paternalisme bon teint, ripoliné et revisité, souligné par une paire de bacchantes impressionnante et une élégance discrète de Lord Anglais.**

**Il n'aura pas fallu longtemps aux organisations syndicales pour se rendre compte que si la méthode STALTER était plus sympathique que celle de son prédécesseur, elle n'en conduisait pas**

moins aux mêmes effets. Là où Alain GRISET jetait la grenouille directement dans l'eau bouillante, Bernard STALTER démarre à l'eau froide et monte tout doucement le feu sous la casserole. On se laisserait presque aller à s'endormir...avant de finir bouilli.

Car enfin, sous des dehors tout à fait agréables, Monsieur STALTER garde le cap de ses devanciers et ne cède rien, s'accrochant comme une moule à son rocher à l'argument magique trouvé par Alain GRISET : « *si vous voulez une revalorisation de la valeur du point, voyez avec l'Etat, nous on n'a pas de sous* ».

Argument spécieux qui dure depuis 8 ans... Et 8 ans, c'est long !

Non content de ne rien bouger à une politique d'austérité qui a fait ses preuves (en termes d'inefficacité) et permis de financer la réforme du réseau par les agents qui le font tourner, Bernard STALTER se pose en supplétif zélé d'Emmanuel MACRON et de ses réformes.

Pour preuve, voici ce qu'il déclare dans une lettre hebdomadaire de l'Artisanat :

« *Je salue une nouvelle fois la volonté du Gouvernement de positionner notre réseau*

*au cœur de l'action pour la transformation du pays. C'est une forme de reconnaissance pour les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et une confirmation de l'image positive de notre réseau auprès des décideurs publics. »*

*« C'est ce qui nous a tous poussé à nous impliquer fortement sur les réflexions autour de la réforme de l'apprentissage et, encore maintenant, sur le dispositif PACTE. Au moment de l'écriture des dispositifs législatifs, nous devons néanmoins rester vigilants et intensifier notre mobilisation pour défendre notre rôle, tant dans la formation professionnelle que dans l'accompagnement des entreprises artisanales. »*

Nous disions dans [un précédent article](#) tout le bien que nous pensions de la loi PACTE. Décidément, les Présidents adorent se tirer des balles dans le pied !

Passé maître dans l'art de tenter d'endormir les partenaires sociaux que nous sommes, le Président STALTER tente maintenant de les prendre pour des benêts. A moins qu'il ne porte la langue de bois au niveau d'un concours de Meilleur Ouvrier de France en ébénisterie !

Jugez plutôt :

La valeur du point étant gelée depuis 8 ans, ce qui doit arriver arrive régulièrement et certains agents de CMA se retrouvent...en dessous du SMIC.

Or, plutôt que de déplorer, s'excuser, mourir de honte et d'embarras, notre bon Président, entouré certainement d'un aréopage aussi coûteux que diplômé, donc talentueux, se félicite d'une mesure.....qui n'est pas encore appliquée !

Voici ce qu'il écrit dans une circulaire aux Présidents de CMA :

*“Je tiens à souligner la qualité du dialogue social qui a permis d’aboutir à une proposition de suppression du niveau 1 de la catégorie employé lors de la CPN56 du 20 décembre dernier afin de rééquilibrer les rémunérations des bas salaires et cette suppression permettra non seulement de revaloriser les bas salaires mais également de ne plus être dans l’obligation de procéder au rééchelonnement indiciaire chaque année. Il s’agit d’un effort financier de plus demandé aux chambres dans un contexte très contraint qui marque une attention toute particulière pour les bas salaires.”*

Cette mesure ne sera validée qu’après une Commission Paritaire Nationale 52... dont la date n’est même pas connue à ce jour !

D’autre part, le Président STALTER, **obligé qu’il est par la loi, de compenser** piteusement le passage sous le SMIC de certains de nos collègues, renverse la situation et nous en fait une magnifique mesure, généreuse et spontanée. On en pleurerait presque de reconnaissance ! Les Présidents respectent la loi ! Magnifique !

Tout cela nous rappelle une vieille technique décrite par le poète Jean COCTEAU :

*« Puisque ces mystères me dépassent,  
feignons d’en être l’organisateur. »*

C’est ce que fait Monsieur STALTER grâce à cette merveille d’enfumage :

*“Dés lors j’ai demandé, dans l’attente de confirmation de nos propositions, la mise en place d’une indemnité compensatrice du SMIC, celle-ci étant calculée automatiquement pour verser la différence entre le traitement indiciaire et la valeur du SMIC mensuel. Le rééchelonnement indiciaire n’ayant pas lieu cette année. li est à préciser que seront concernés par le versement de cette indemnité les indices du début de la grille indiciaire actuelle. Ainsi, les agents concernés verront leur rémunération revalorisée au niveau du SMIC.”*



Magnifique !

Gageons que le Président STALTER trouvera des « partenaires sociaux » pour se réjouir de son extrême générosité.

A ce sujet, voici une petite parabole pour illustrer la différence entre « syndicalisme de combat » et « syndicalisme réformiste ».

Que nos camarades réformistes ne nous en veuillent pas trop... C'est pour rire !

### **Petite parabole syndicale :**

**Le boss : " bon, les gars, pour le bien de la boîte, je dois vous couper un bras"**

**Le syndicaliste de combat : " Pas question, moi je garde mon bras, pour vous fiche ma main dans la figure si besoin !"**

**Le syndicaliste réformiste : " ok, moi je comprends, y aurait moyen de couper juste la main ?"**

**Le Boss : "bon, on est d'accord, je vous le coupe jusqu'au coude"**

**Le syndicaliste réformiste : " Victoire chers collègues !! Grâce à nous, syndicalistes réalistes et responsables, nous gardons une moitié de bras**

!”